

## SEANCE N° 4/2020 DU 17 JUILLET 2020

---

**Début de la séance: 14.00 heures**

Présents:

### **C S V**

WOLTER Michel, bourgmestre

PIRROTTE Frank, échevin

STURM Richard, échevin

SCHOLLER Guy, conseiller

BRUCH Jean-Marie, conseiller

HAMES Joseph, conseiller

SCHMIT Danielle, conseillère

### **L S A P**

CRUCHTEN Yves, conseiller

RUCKERT Arsène, conseiller

THILL Jos, conseiller

DUPREL Mireille

(procuration CRUCHTEN Yves)

THIRY-DE BERNARDI Monique, conseillère

### **DÉI GRÉNG**

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, échevine

KIHN Anne, conseillère

### **D P**

FUNCK Nico, conseiller

### **ORDRE DU JOUR:**

#### **Séance publique :**

- 1 Désignation d'un local particulier pour les réunions du conseil communal.
- 2 Communications du collège échevinal.
- 3 Motion relative à la fermeture du commissariat de police à Bascharage.
- 4 Projet d'aménagement particulier QE « zones économiques Brasserie » et modification du plan de repérage du PAP QE « zone économique » - Approbation provisoire.

- 5 Aménagement communal et développement urbain – Morcellement de la parcelle 459/7617 BC de Bascharage, au 10A rue Um Bechel à Bascharage – Approbation.
- 6 Aménagement communal et développement urbain – Morcellement des parcelles 1649/7864 - 649/7865 - 1649/7867 - 1649/7868 - 1649/7930 BC de Bascharage, 18A et 20 rue de la Reconnaissance nationale à Bascharage – Approbation.
- 7 Aménagement communal et développement urbain - Morcellement de la parcelle 360/3114 BB de Hautcharage, 48 rue de la Gare à Hautcharage – Approbation.
- 8 Dénomination de la rue dans le nouveau quartier né du plan d'aménagement particulier approuvé par la ministre le 12 février 2019 sous la référence 18407/30C à Bascharage en rue « Am Leem ».
- 9 Budget extraordinaire 2020 - 4/810/221311/20009 « Buvette et Auvent - Parc Hautcharage » - Présentation.
- 10 Budget extraordinaire 2020 - 4/810/221311/20009 « Buvette et Auvent - Parc Hautcharage » - Crédit spécial de 850 000€ - Approbation.
- 11 Budget extraordinaire 2020 - 4/810/221311/20009 « Buvette et auvent - Parc Hautcharage » Projet et devis – Approbation.
- 12 Budget extraordinaire 2020 – 4/913/221311/19010 Réaménagement de la cour d'école « Op Acker » - Présentation du décompte provisoire de la phase I et présentation de la phase II.
- 13 Budget extraordinaire 2020 – 4/913/221311/19010 Réaménagement de la cour d'école « Op Acker » - Crédit supplémentaire de 960 000€ – Approbation.
- 14 Budget extraordinaire 2020 – 4/913/221311/19010 Réaménagement de la cour d'école « Op Acker » phase II – Approbation du projet avec devis.
- 15 Budget ordinaire 2020 - 3/120/648110/99001 « Subventions extraordinaires » - Crédit spécial de 29 000 € – Approbation.

- 16 Budget ordinaire 2020 - 3/120/648110/99001- Subventions aux commerces locaux dans le cadre de la crise COVID-19 – Approbation.
- 17 Subsidés aux associations 2020 – Approbation.
- 18 Budget ordinaire 2020 - 3/411/648110/99001 « Subvention extraordinaire » – Crédit spécial de 6 900€ - Approbation.
- 19 Budget ordinaire 2020 - 3/411/648110/99001 - Allocation d'une subvention extraordinaire de 6 900€ au « Lokalveräin Käerjeng » - Approbation.
- 20 Convention « Club Senior Prënzebierg 2020 » – Approbation.
- 21 Aides aux nécessiteux - Allocation de compensation à la consommation pour la commune de Käerjeng – article 3/263/648310/99001P – Modalités de l'allocation pour l'année 2020.
- 22 Contrat de bail concernant un terrain communal de +- 0,39 are à Clemency – Approbation.
- 23 Contrat de bail concernant un terrain communal de +- 1,25 are à Hautcharage - Approbation.
- 24 Contrat de bail concernant un terrain communal de +- 0,75 are à Hautcharage – Approbation.
- 25 Contrat de bail concernant un terrain communal, de +- 0,18 are à Hautcharage - Approbation.
- 26 Acte notarié – Échange de terrains sans soulte à Clemency - Approbation.
- 27 Voirie rurale – Devis relatif à la mise en état 2020 – Approbation.
- 28 Personnel communal - Création d'un poste de salarié à tâche intellectuelle à tâche complète et à durée déterminée d'un an, pour les besoins du secrétariat du service technique.

- 29 Personnel communal - Reconversion d'un poste de fonctionnaire communal à tâche partielle de 50% du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, en un poste de fonctionnaire communal à tâche complète du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif.
- 30 Commissions consultatives de la cohésion sociale et de l'intégration des étrangers – Modifications.
- 31 Office social – Approbation de crédits spéciaux.
- 32 Règlements temporaires de la circulation, édictés par le conseil communal – Approbation.
- 33 Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation.
- 34 Questions et réponses.

**Séance à huis clos :**

- 35 Personnel communal - Nomination provisoire d'un fonctionnaire au poste à tâche complète dans le groupe de traitement B1, sous-groupe technique, pour les besoins du service voirie.
- 36 Personnel communal - Nomination définitive de Monsieur Christian WELSCHER aux fonctions d'expéditionnaire technique dirigeant du groupe de traitement C1, sous-groupe technique, avec effet rétroactif au 1er juin 2020.
- 37 Personnel communal - Nomination définitive de Monsieur Alain BLASEN comme fonctionnaire du groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2020.
- 38 Personnel communal - Démission de Madame Peggy TOCK, fonctionnaire communal du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2020.
- 39 Personnel communal – Administration - Fixation de la rémunération de Monsieur Richard SCHARLL, salarié à tâche intellectuelle.



## **1 Désignation d'un local particulier pour les réunions du conseil communal.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** En raison de la situation actuelle, il est évident que nous ne pouvons pas nous réunir dans notre salle de réunion à la Commune. Nous proposons donc d'utiliser la salle au « Käerjenger Treff » pour les séances du conseil communal jusqu'à la fin de la pandémie du Covid-19. Conformément aux dispositions légales, l'approbation du conseil communal est requise.

*Approbation unanime.*

## **2 Communications du collège échevinal.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Comme nous l'avons convenu, nous mettons à disposition des conseillers communaux la liste des changements de personnel au cours des six derniers mois.

Avant que l'échevin Frank Pirrotte nous présente le rapport des activités récentes du comité de suivi dans le cadre de la collecte de dons pour les victimes de la tornade, je voudrais informer le conseil communal d'une conversation téléphonique avec la ministre de la Famille Corinne Cahen. La ministre m'a informé que certaines demandes d'aide ne peuvent toujours pas être traitées, car la facture finale des travaux de réparation effectués fait défaut. Par conséquent, le comité de suivi ne peut pas encore achever sa mission.

**Échevin Frank PIRROTTE (CSV) :** Je rappelle qu'environ 1 029 000 € de dons avaient été collectés. Dans une première phase, 414 262 € d'aide ont été distribués, la deuxième tranche s'élève désormais à environ 233 000 €, pour un total de 49 dossiers. Comme vient de le préciser le bourgmestre, il existe encore un certain nombre de dossiers qui n'ont pu être complétés. Pour certains dossiers, même les montants font défaut. Dans ces cas, il faut se demander pourquoi, un an après la catastrophe, ce ne soit toujours pas possible d'indiquer des chiffres.

Dans une troisième phase, en septembre, 36 demandes seront encore traitées et un montant total de 338 000 € sera en principe distribué. Au total environ 985 000 € auront ainsi été accordés pour 166 demandes d'aide. Nous gardons le solde d'environ 44 000 € au cas où des demandes nous parviendraient encore ou pour les dossiers à compléter.

La pandémie du Covid-19 a ralenti le traitement des dossiers et n'a pas toujours permis de les compléter, notamment parce qu'une partie des travaux de réparation a été interrompue. Cependant, je pense que la plupart des demandeurs sont satisfaits d'avoir reçu une aide. Quand la trentaine de dossiers du ministère de la Famille, qui sont encore en cours de traitement, auront été clôturés, nous pourrions terminer notre mission.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Je voudrais remercier Monsieur Pirrotte et tous les membres du comité de suivi pour le travail qu'ils ont accompli jusqu'à présent. On constate que la distribution de l'aide n'est pas aussi facile que certaines personnes sur les réseaux sociaux le souhaiteraient. Il faut s'assurer que les dons soient distribués sur base de demandes bien fondées et en tenant compte de critères déterminés, afin d'exclure les demandeurs malhonnêtes.

Voilà pour les bonnes nouvelles. Malheureusement, les mauvaises nouvelles ne manquent pas. Nous avons récemment appris de la presse qu'il y avait des discussions concernant la société Luxguard, qui possède une succursale dans notre zone industrielle. J'ai essayé d'en savoir plus à ce sujet. Fait est que la direction de Luxguard ne prévoit pas de faire les investissements nécessaires dans l'usine de production de Dudelange. Maintenant, on se demande si le site de Bascharage va subir le même sort, car l'incinérateur parviendra à sa fin de vie en 2022, et il faudra alors le remplacer. Cependant, actuellement personne ne souhaite garantir que cet investissement sera réalisé et que le site sera maintenu. Nous pouvons bien sûr nous unir aux demandes de garanties des syndicats. Étant donné, qu'à l'heure actuelle, des faits concrets manquent, nous n'avons d'autre choix que de garder un œil sur cette affaire.

D'autres nouvelles de la zone industrielle concernent Delphi, qui vend l'ensemble de ses terrains de Bascharage à l'État luxembourgeois. Malheureusement, la Commune n'a jamais été officiellement informée, et encore moins impliquée dans la transaction, ce qui est d'autant plus regrettable alors que dans les années 1970, le terrain avait changé de propriétaire pour le franc symbolique et était passé du patrimoine immobilier de la commune de Käerjeng vers la société General Motors. D'après un avis juridique, nous n'avons aucun moyen pour nous y opposer. Cependant, nous entendons rappeler à l'État son obligation morale et ainsi garantir qu'au moins une partie des terrains soit restituée à la Commune. On parle de 9,5 hectares. Début août, le collège échevinal en discutera avec les représentants du ministère responsable. La transaction elle-même est déjà suffisamment préoccupante, car l'expérience montre que ces ventes immobilières impliquent souvent la fermeture de filiales.

### **3 Motion relative à la fermeture du commissariat de police à Bascharage.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Comme s'il n'y avait pas assez de mauvaises nouvelles, nous avons récemment été informés par téléphone que le commissariat de police de Bascharage fermera définitivement ses portes le 1<sup>er</sup> septembre prochain. Afin d'exprimer notre mécontentement, le collège échevinal a préparé une motion. Même si je n'ai pas trop d'espoir, on ne peut pas tout simplement effacer 200 ans d'histoire dans la Commune. La police est en train de mettre fin à son service de proximité, et de devenir un pur service d'intervention, car cette évolution malheureuse de la police peut être observée partout dans le pays. En 2016, le ministre de la Sécurité intérieure de l'époque nous avait assuré par écrit que le commissariat de Bascharage ne serait pas fermé. Ce courrier n'était donc qu'une fausse promesse.

Bien que nous n'ayons même pas été informés de la fermeture par écrit, nous présentons aujourd'hui au conseil communal une objection formelle. En plus de cette fermeture regrettable, il faut souligner le fait que le centre d'intervention commun prévu pour la police et les services d'urgence pour les communes de Käerjeng et Pétange n'est même pas prêt à être réalisé. Après plus de 200 ans au cours desquels la gendarmerie, puis la police grand-ducale étaient basées à Bascharage, c'est un jour noir pour notre Commune.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP):** Je regrette aussi profondément que ce qui nous a encore été assuré en 2016 ne soit plus vrai aujourd'hui. Nous appuyerons la motion présentée par le collège échevinal. Cependant, je propose d'ajouter que nous souhaitons expressément que le projet de centre d'intervention soit mis en place le plus rapidement possible.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Je suis d'accord avec cette proposition, et je suggère que nous écrivions ensemble le texte exact à la fin de la séance.

*Approbation unanime.*

#### **4 Projet d'aménagement particulier QE « zones économiques Brasserie » et modification du plan de repérage du PAP QE « zone économique » - Approbation provisoire.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Le premier des points à l'ordre du jour d'aujourd'hui concerne le projet de construction d'un musée de la brasserie. Madame Juttel vous explique les détails.

**Madame Carole JUTTEL (architecte communale):** Il s'agit d'un plan d'aménagement particulier sur le site de la brasserie. Afin de ne pas apporter de modifications au plan d'aménagement général, nous définissons des règles spécifiques pour ce projet d'aménagement particulier. Lors de sa séance du 21 avril 2020, le conseil communal a approuvé la convention dans le cadre du projet d'aménagement. Il découle de cette convention que la Commune reçoit un morceau de terrain permettant d'élargir un peu le trottoir de l'avenue de Luxembourg.

Le site se trouve sur trois côtés à la limite du domaine public. Une distance minimale de quatre mètres doit être maintenue sur deux de ces trois côtés pour tout ce qui est nouvellement construit. Cette distance minimale ne s'applique pas à « l'avenue de Luxembourg », puisqu'elle était déjà construite jusqu'à la limite. Quant à la hauteur maximale de construction, une hauteur maximale de 15 mètres s'applique à 60% de la surface constructible, tandis que la hauteur maximale de construction est de 20 mètres aux 40% restants. La densité maximale des bâtiments a été augmentée à 10 mètres cubes par mètre carré.

Le 15 mai 2020, le collège échevinal a jugé le dossier conforme au plan d'aménagement général. En raison de la crise Covid, l'avis au public a duré plus de 30 jours. Aucune objection n'a été soulevée et nous avons reçu l'avis de la de la Cellule d'évaluation le 19 juin.

L'autorisation de construire du musée est délivrée en trois parties. La première autorisation a déjà été délivrée, et permet la démolition à l'intérieur du bâtiment existant.

*Approbation unanime.*

**5 Aménagement communal et développement urbain – Morcellement de la parcelle 459/7617 BC de Bascharage, au 10A rue Um Bechel à Bascharage – Approbation.**

**Madame Carole JUTTEL (architecte communale):** La première des demandes de lotissement d'aujourd'hui concerne un terrain dans la rue Bechel. Cette demande n'est pas faite dans le cadre d'une nouvelle construction, mais a pour but de permettre le remembrement de trois lots créés, tous appartenant au même propriétaire. La parcelle du milieu est à vendre et le lotissement est destiné à créer une connexion entre les deux parcelles extérieures.

*Approbation unanime.*

**6 Aménagement communal et développement urbain – Morcellement des parcelles 1649/7864 - 649/7865 - 1649/7867 - 1649/7868 - 1649/7930 BC de Bascharage, 18A et 20 rue de la Reconnaissance nationale à Bascharage – Approbation.**

**Madame Carole JUTTEL (architecte communale):** Ce projet a été modifié à plusieurs reprises. Selon notre plan de développement, il est possible de construire à cet endroit des bâtiments comprenant jusqu'à trois unités résidentielles. Les maisons numérotées 18A et 20 céderont ainsi la place à deux immeubles à appartements de trois logements chacun.

*Approbation unanime.*

**7 Aménagement communal et développement urbain - Morcellement de la parcelle 360/3114 BB de Hautcharage, 48 rue de la Gare à Hautcharage – Approbation.**

**Madame Carole JUTTEL (architecte communale):** La maison portant le numéro 48 est démolie et cède la place à un immeuble à appartements. Le lotissement ne sert cependant qu'à régulariser une transaction qui a été réalisée entre les propriétaires des maisons 48 et 46 dans les années 1950, pour laquelle il n'existe pas d'acte notarié.

*Approbation unanime.*

**8 Dénomination de la rue dans le nouveau quartier né du plan d'aménagement particulier approuvé par la ministre le 12 février 2019 sous la référence 18407/30C à Bascharage en rue « Am Leem ».**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Pour ce point à l'ordre du jour, il s'agit de donner un nom de rue à un nouveau quartier d'habitation de Bascharage au lieu-dit « Am Leem ». Le plan d'aménagement particulier s'étend de la « Rue Emile Bofferding » à la « Rue Belair ». Au fil du temps, le projet a été divisé en deux phases. La phase II dans la partie supérieure, pour laquelle nous proposons le nom « Am Leem », a progressé davantage que la phase I. Nous proposons cette dernière comme une extension de la « Rue Emile Bofferding ».

*Approbaton unanime.*

**9 Budget extraordinaire 2020 - 4/810/221311/20009 « Buvette et Auvent - Parc Hautcharage » - Présentation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Au cours des 10 années où je suis bourgmestre, pratiquement aucun autre projet n'a été aussi populaire que le parc « Im Paesch » à Hautcharage.

La première phase du projet comprenait tout ce qui a été construit jusqu'à présent, ainsi que les installations sanitaires. Nous proposons maintenant de terminer la première phase et d'établir un décompte final. Nous n'utiliserons pas le crédit approuvé de 100 000€ pour les sanitaires.

Les sanitaires feront partie de la seconde phase. L'élément principal sera une buvette avec auvent. Ce projet permettra aux visiteurs du parc de se mettre à l'abri sous le toit en cas d'averses. Le projet est complété par l'agrandissement du terrain de pétanque aux normes internationales. Le club de pétanque KaBoule, récemment fondé, s'est bien développé, et nous voulons donner aux sportifs l'opportunité de jouer des matchs de championnat, en redressant la surface et en l'adaptant aux dimensions exigées par l'association de pétanque. Nous voulons couvrir le terrain afin que les joueurs puissent pratiquer leur passe-temps également lors de conditions météorologiques moins favorables. L'estimation est substantielle et s'élève à 850 000 €. La moitié est nécessaire pour le toit. Il était important pour nous que ce toit non seulement conserve l'aspect extérieur du parc, mais le renforce également. Environ 200 000 € seront utilisés

pour la buvette avec les installations sanitaires, et le reste sera utilisé pour redresser et agrandir les terrains de pétanque.

**Monsieur Serge BONIFAS (Bonifas Architectes):** Comme déjà mentionné, le projet a pour but de rendre le terrain de pétanque résistant aux intempéries et de le compléter par une buvette avec des salles de stockage pour le matériel et des sanitaires.

Le toit se compose d'une structure en bois incurvée avec un motif de grille, qui couvre et illumine le terrain de jeu en cas d'intempéries, tandis que la partie restante procure de l'ombre. Le bois est traité pour résister aux intempéries et ne nécessite donc aucun entretien pendant une longue période. Étant donné que le terrain de jeu se compose également en grande partie de structures en bois, le toit s'intègre harmonieusement.

Le terrain de jeu actuel est en pente sur un côté, il faut donc prévoir un redressement. Les deux terrains de jeux seront agrandis et auront chacun une superficie de 15m x 4m, ce qui correspond aux normes internationales de compétition.

Nous calculons environ 380 000 € pour la toiture d'une superficie totale de 580 m<sup>2</sup>. À cela s'ajoutent 15 000 € pour l'éclairage et 190 000 € pour la construction de la buvette et des sanitaires. Avec la fondation, le redressement et l'agrandissement des pistes et tous les frais, l'estimation des coûts s'élève à un total de 850 000 €.

**Conseiller Jos THILL (LSAP):** Malheureusement, certaines choses ne me sont pas encore tout à fait claires. Le toit est-il étanche ou ouvert?

**Monsieur Serge BONIFAS (Bonifas Architectes):** Le toit est étanche au-dessus des pistes de pétanque, ainsi que de la zone d'entrée jusqu'à la buvette.

**Conseiller Jos THILL (LSAP):** Dans la première phase, beaucoup de béton a été enterré. Peut-il être utilisé d'une manière ou d'une autre?

**Monsieur Serge BONIFAS (Bonifas Architectes):** Tout ce qui peut encore être utilisé sert à la fondation. Cependant, je saurai vous en dire plus quand j'aurai fait une évaluation sur place.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP):** Un projet très beau vient de nous être présenté, et je suis sûr qu'il sera très bien accueilli par nos concitoyens. Cependant, permettez-

moi de critiquer le coût du projet. Lors de la présentation du projet de budget, le collègue échevinal avait estimé les frais à 150 000 €, et Monsieur Wolter avait alors pensé qu'il fallait plutôt s'attendre à 300 000 €. Nous en sommes à présent à 850 000 €.

Qui exploite la buvette et selon quels critères l'exploitant est-il sélectionné? Quant à la construction du toit, notre crainte était que le toit soit complètement ouvert. Nous sommes rassurés que ce ne soit pas le cas. Cependant, nous nous demandons s'il fournit également suffisamment d'ombre, car il peut faire très chaud sur l'aire de jeux pendant les mois d'été. Un abri est donc le bienvenu.

**Monsieur Serge BONIFAS (Bonifas Architectes):** Les poutres en bois ont une hauteur comprise entre 36cm et environ 50-60cm, avec une grille de 1x1m, de sorte qu'elles fournissent beaucoup d'ombre.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP):** Nous avons déjà fait de mauvaises expériences avec de telles constructions, car il y a aussi un auvent aux terrains de football, qui ne fournit pas d'ombre et ne protège pas contre les averses.

**Monsieur Serge BONIFAS (Bonifas Architectes):** Le toit dépasse de 1 mètre sur chaque côté de la piste de pétanque et devrait être suffisant en cas de pluie normale. Bien sûr, la construction ne peut pas faire de miracles en cas d'averses importantes et de vents forts.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** La toiture doit offrir une protection suffisante lors d'une averse. Nous supposons que de toute façon personne ne veut aller au parc quand il y a de fortes pluies.

Un tel parc n'est pas installé en 6 mois. Ce n'est que lorsque les installations seront mises en service que nous pourrions constater d'éventuels points faibles et les corriger. Nous sommes conscients qu'un abri est absolument nécessaire. Des porte-vélos supplémentaires ainsi que des poubelles seront également installés. Afin de résoudre le problème des déchets à court terme, nous ferons vider les poubelles également au cours des week-ends.

L'une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas opté pour un toit complètement fermé est qu'un arbre qui s'y trouve n'aura donc pas besoin d'être abattu, mais peut être intégré dans le concept.

Nous n'avons pas encore décidé qui sera l'exploitant de la buvette, mais il me semble logique que l'exploitant du café de Hautcharage soit désigné. Cependant, la décision n'a pas encore été prise. Tout d'abord, nous signerons un contrat avec la Brasserie. Cependant, je tiens à préciser qu'il n'y aura pas de restauration, uniquement des boissons et des snacks tels que des frites et des glaces seront proposées.

**Conseillère Anne KIHN (déi gréng):** Nous saluons ce projet prestigieux, car il est un élément important du concept global du parc. Ce parc devient un point de rencontre pour les personnes de tous âges et favorise les contacts intergénérationnels.

**Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP):** Si je comprends bien, 240m<sup>2</sup> seront couverts. Les eaux pluviales seront-elles récupérées ?

**Monsieur Serge BONIFAS (Bonifas Architectes):** Oui, une installation est prévue.

**Conseiller Jos THILL (LSAP):** Le nombre de poubelles n'est en fait pas encore suffisant. Cependant, je me demande pourquoi il faudrait installer plus de porte-vélos. Ceux qui ont déjà été installés sont à peine utilisés.

**Conseiller Guy SCHOLLER (CSV):** Quand je regarde le plan, je me demande si le comptoir de la buvette ne pourrait pas être déplacé un peu plus vers le bord extérieur, pour ainsi avoir plus d'espace à l'intérieur. Ainsi, davantage de parents pourraient s'y installer et garder un œil sur le terrain de jeu où se trouvent leurs enfants.

**Monsieur Serge BONIFAS (Bonifas Architectes):** Rien ne s'y oppose.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Une bonne remarque. Je partage l'idée de Monsieur Scholler.

**10 Budget extraordinaire 2020 - 4/810/221311/20009 « Buvette et Auvent - Parc Hautcharage » - Crédit spécial de 850 000€ - Approbation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Pour pouvoir mettre en œuvre le projet qui vient d'être présenté, nous sollicitons un crédit spécial de 850 000 €.

*Approbation unanime.*

**11 Budget extraordinaire 2020 - 4/810/221311/20009 « Buvette et auvent - Parc Hautcharage » Projet et devis – Approbation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Si le projet présenté avec son estimation de 850 000 € a convaincu le conseil communal, j'en demande à présent l'approbation.

*Approbation unanime.*

**12 Budget extraordinaire 2020 – 4/913/221311/19010 Réaménagement de la cour d'école « Op Acker » - Présentation du décompte provisoire de la phase I et présentation de la phase II.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** La commune de Käerjeng est en train de devenir une sorte de capitale des terrains de jeux. Outre le terrain de jeu historique de Clemency et le parc récemment agrandi d'Hautcharage, les travaux de réaménagement de la cour d'école «Op Acker» progressent. Un autre terrain de jeu fantastique est en cours de construction sur le site qui était à l'origine destiné à la construction d'un centre culturel.

Après avoir mis en service la première phase il y a un an, nous nous consacrons désormais à la deuxième phase. La première phase en construction avec un accent principal sur le «sport» comprend deux terrains multisports et un mur d'escalade. Afin que nous puissions continuer avec la deuxième phase juste après l'achèvement de la première phase, nous en faisons la présentation dans cette séance. Je vous rappelle que ce projet doit être mis en œuvre en quatre phases, chacune ayant un thème spécifique.

Lors de l'appel d'offres pour les travaux de la première phase, nous avons rapidement constaté que l'estimation de 1 065 000 € ne serait pas suffisante, la demande dans le secteur de la construction entraînant une augmentation générale des prix. Par conséquent, la première phase du projet coûtera désormais 1 230 000 €. Nous avons également apporté quelques modifications au projet d'origine. Cela concerne l'éclairage, la clôture des terrains de jeux et un dispositif de drainage. Cependant, ces modifications du projet sont partiellement compensées par le fait que certaines dépenses prévues n'ont pas été engagées. Le devis présenté aujourd'hui se compose de 160 000 €, qui sont encore nécessaires pour la première phase, et de 800 000 € pour la mise en œuvre de la deuxième phase, la construction d'une grande aire de jeux, que les maîtres d'ouvrage vont à présent nous présenter.

**Monsieur Alain BLASEN (ingénieur communal):** La première phase aurait dû être achevée en septembre, mais la pandémie du Covid a retardé les travaux. Nous espérons l'achever vers la mi-octobre. Suite à l'approbation par le conseil communal de l'estimation de 1 065 000 € le 5 juin 2019, les travaux avaient été confiés à la société Costantini pour à peu près ce même montant. Avec les frais d'honoraires et la sécurisation du site, le coût s'élève désormais à environ 1 226 000 €.

Au cours des travaux, il s'est avéré que nous sommes confrontés à des actes de vandalisme importants, et que nous devons donc mieux éclairer les lieux. Les mâts d'éclairage sont équipés de détecteurs de mouvement. La clôture autour de l'installation multisport sera plus haute que prévu pour empêcher les passants d'être touchés par des ballons. Nous avons également dû installer un dispositif de drainage entre les terrains de jeux. Enfin, l'appel d'offres pour les travaux dépassait les estimations d'environ 50 000 €, de sorte que nous nous retrouvons avec un total de 160 000 € de surcoûts.

En raison du problème de vandalisme que nous venons d'évoquer, nous avons réfléchi à ce que coûterait une surveillance vidéo du lieu. Pour les phases 1 et 2, cela coûterait environ 95 000 €. Nous présenterons éventuellement un projet séparé dans une prochaine séance du conseil communal. Afin d'éviter des travaux supplémentaires par la suite, des gaines de câble sont déjà posées pour faciliter l'installation ultérieure.

**Monsieur Stefan JACOBS (ernst + architectes paysagistes partenaires):** La phase 1 avec le thème du sport est encore en cours de construction. La deuxième phase traite le sujet des langues, qui constitue un fil rouge au travers du projet. À partir de la perspective du vol d'oiseau, le terrain de jeu s'ouvre comme une carte du monde avec les continents individuels, chaque continent étant thématiqué par les constructions respectives.

Les océans entre les continents sont représentés par des pelouses. Les arbres existants, sauf un, seront intégrés dans le projet et d'autres seront plantés.

Le continent nord-américain est marqué par le thème indien. Par conséquent, les caractères indiens s'y retrouveront. Il y aura un tipi et une balançoire en forme de kayak. L'Amérique du Sud sera représentée par les peintures dans le style des Incas et des Aztèques. La partie principale de ce continent est une jungle d'escalade.

L'Europe est représentée par une combinaison entre un jeu d'escalade et un toboggan, recouvert de mots dans toutes les langues européennes possibles. Il y aura également une slackline qui favorise le sens de l'équilibre des enfants.

Dans la partie asiatique, il y aura des balançoires et une tour d'escalade, toutes avec des toits asiatiques typiques et de nombreux personnages asiatiques. Un village africain avec une cheminée symbolique représente le continent noir. On y trouvera une balançoire en forme de serpent, une fourmilière stylisée et des sièges suspendus pour une assise confortable. Le continent australien pourra être reconnu par des sièges élégants et des balançoires nid d'oiseau. La faune australienne est également stylisée.

Toutes les installations sont fabriquées sur mesure et répondent bien entendu aux normes de sécurité en vigueur. Les éléments de jeu coûtent environ 265 000 €. Le coût total, y compris l'aménagement paysager, le drainage, l'éclairage et la protection antichute, est de 798 000 €.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP):** Un très beau terrain de jeu!

**Conseiller Jos THILL (LSAP):** La société Costantini a remporté l'appel d'offres. Est-ce que ça s'applique aux quatre phases?

**Monsieur Alain BLASEN (ingénieur communal):** Les travaux de la première phase ont été mis en adjudication et attribués à la société Costantini. Les autres phases sont annoncées individuellement, il se peut donc qu'une autre entreprise soit chargée de la phase suivante.

**Conseillère Anne KIHN (déi gréng):** Nous vous remercions pour ce fantastique projet, dont les développeurs ne peuvent qu'être félicités. Le sujet s'intègre à merveille dans le campus de l'école et met les enfants en contact avec les différentes cultures et caractéristiques des différents continents dès leur plus jeune âge.

**13 Budget extraordinaire 2020 – 4/913/221311/19010 Réaménagement de la cour d'école « Op Acker » - Crédit supplémentaire de 960 000€ – Approbation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Comme expliqué précédemment, nous demandons un total de 960 000 € pour l'extension de la première phase et la construction de la deuxième phase du projet.

*Approbation unanime.*

**14 Budget extraordinaire 2020 – 4/913/221311/19010 Réaménagement de la cour d'école « Op Acker » phase II – Approbation du projet avec devis.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Pour la mise en œuvre du projet qui vient d'être présenté, nous demandons à présent l'approbation du conseil communal.

*Approbation unanime.*

**15 Budget ordinaire 2020 - 3/120/648110/99001 « Subventions extraordinaires » - Crédit spécial de 29 000 € – Approbation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** La traditionnelle fête à la veille de la Fête nationale et le festival en plein air « Käerjeng Live » ont été victimes de la pandémie du Covid. Pour compenser, nous avons pris l'initiative d'envoyer à chaque citoyen intéressé un sac « Lëtzipack » rempli de produits locaux, ce qui s'est révélé un grand succès. La réaction a été extrêmement positive, d'autant plus que les citoyens devaient prendre une part active d'abord en s'inscrivant, puis en récupérant leurs sacs.

Les dépenses correspondantes ont été financées par les articles du budget des deux festivités annulées. Dans le cadre de cette initiative, nous nous sommes demandé comment nous pouvions faire quelque chose en faveur de nos commerçants locaux, sachant qu'ils ont également souffert de la crise liée au Covid. Par conséquent, nous avons décidé de soutenir chaque commerçant avec une subvention de 500 €, sous forme d'une tombola, qui a été tirée au sort parmi les participants de l'initiative « Lëtzipack ». Chaque magasin a reçu ce montant, indépendamment du fait si les billets de tombola ont été échangés ou non.

**Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP):** Nous avons trouvé cette initiative très positive. Le seul inconvénient était que nous n'en étions pas informés, alors que juste avant il y avait eu une séance du conseil communal. Nous n'avons donc pas pu répondre aux questions de nos citoyens.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** L'idée de la tombola est née assez spontanément après que nous ayons repris l'idée d'autres communes. Mais la critique n'est pas injustifiée et nous vous informerons la prochaine fois.

*Approbation unanime.*

**16 Budget ordinaire 2020 - 3/120/648110/99001- Subventions aux commerces locaux dans le cadre de la crise COVID-19 – Approbation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Nous avons fait une liste avec un total de 58 magasins dans notre Commune, auxquels nous aimerions accorder 500 € chacun.

**Conseiller Jos THILL (LSAP):** Les commerçants devaient-ils répondre à un appel?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Non, nous avons essayé de repérer tout le monde. S'il s'avère que nous avons oublié un commerçant, nous soumettrons une demande ultérieurement.

*Approbation unanime.*

**17 Subsidés aux associations 2020 – Approbation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** La liste des subsidés aux associations a été remise aux conseillers. Cette année, il nous est possible de mettre sur une seule liste les demandes de subsidés pour le sport et la culture, car nous n'avons pas eu à attendre la fin des championnats dans le secteur du sport.

J'en profite pour informer le conseil communal que nous réfléchissons actuellement à la manière de soutenir nos clubs en dehors des subsidés, sachant qu'eux aussi souffrent de la crise Covid.

L'association des parents d'élèves de Bascharage existe à nouveau et reçoit donc 450 €. Malheureusement, l'association « Foyer de la Femme Clemency » cesse ses activités après 51 ans et renonce par conséquent au subside de cette année. Les associations paroissiales ont fusionné leurs activités et reçoivent donc un subside unique. Après que le « Pärds- an Trakterfrënn » et le « Club des jeunes » de Clemency n'aient pas déposé de demande l'année dernière, ils figurent sur la liste de cette année. Compte tenu du fait que le service jeunesse des pompiers volontaires est désormais repris par le CGDIS, les 300 € ne sont plus payés, et nous proposons que les 900 € restants soient répartis entre les deux associations de soutien du corps des pompiers.

Nous suggérons de ne pas accorder de subside au club de pêche sportive « FC Bascharage 2020 », puisque nous avons déjà un club de pêche à Bascharage. Pour l'année à venir, la commission des sports déterminera dans quelle mesure les clubs ayant une telle activité ont le droit de bénéficier de subsides dans le domaine des sports. Comme l'année précédente et malgré un rappel, l'Association des pêcheurs de Clemency n'a pas introduit de demande. Deux clubs sont nouveaux sur la liste: le club de pétanque KaBoule et le club de fléchettes DC Bull's Hit. Nous suggérons de les mettre dans la même catégorie que les clubs de bowling. Le club de tennis de Bascharage a rejoint le club de Clemency-Fingig, et le club de carnaval KKG a décidé de renoncer à un subside, car ils n'ont pu organiser aucune activité cette année.

**Échevin Frank PIRROTTE (CSV):** Les chiffres ne changent pas beaucoup par rapport à l'année précédente. Tous les clubs signataires de la charte environnementale peuvent espérer une augmentation de 10%. Malheureusement, il existe encore des associations qui refusent de signer la charte.

Nous réfléchissons actuellement à la manière dont nous pouvons aider les clubs à compenser le manque d'activités à cause de la pandémie. Il existe plusieurs options. Nous en informerons le conseil communal en temps voulu. Bien entendu, toutes les suggestions et idées sont les bienvenues.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP):** Je suis heureux que Monsieur Pirrotte veuille nous impliquer dans la collecte d'idées, car nous l'aurions demandé de toute façon. À ce sujet, il me semble que la commune de Differdange a envoyé à ses clubs un assez bon formulaire qui peut être utilisé pour collecter beaucoup d'informations utiles sur la situation actuelle dans le monde des clubs. Nous pourrions utiliser ce formulaire comme référence.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** C'est exactement ce que nous avons déjà fait. Notre questionnaire nous met en mesure de comprendre exactement en quoi la situation cette année est différente des années normales. Il faut tenir compte du fait qu'il existe de nombreux clubs différents. Il y a ceux qui investissent dans le travail de jeunesse, mais aussi ceux qui organisent des voyages avec leurs fonds. Il ne s'agit pas de donner aux clubs des subsides supplémentaires, mais plutôt de contribuer à leur maintien.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP):** Le club de tennis de table de Bascharage célèbre cette année ses 50 ans. Par conséquent, un subside spécial sera-t-il accordé cette année?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Compte tenu du fait que les célébrations n'auront probablement pas lieu cette année, je suppose que ce subside sera plutôt accordé l'année prochaine.

**Conseillère Anne KIHN (déi gréng):** Est-il possible de savoir exactement ce qui empêche les clubs individuels de signer la charte environnementale?

**Échevin Frank PIRROTTE (CSV):** Je ne connais pas les raisons de toutes les associations, et je ne souhaite pas thématiser ce point en public.

*Approbation unanime.*

**18 Budget ordinaire 2020 - 3/411/648110/99001 « Subvention extraordinaire » – Crédit spécial de 6 900€ - Approbation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Nous demandons l'approbation d'un crédit spécial afin de pouvoir accorder une subvention extraordinaire au « Lokalveräin Käerjeng ». Celui-ci a l'intention d'acheter une machine agricole qui peut également être utile pour le service forestier et technique. Le préposé de la nature et des forêts a déjà donné un avis positif. L'échevin Frank Pirrotte explique les détails dans le point suivant.

*Approbation unanime.*

**19 Budget ordinaire 2020 - 3/411/648110/99001 - Allocation d'une subvention extraordinaire de 6 900€ au « Lokalveräin Käerjeng » - Approbation.**

**Échevin Frank PIRROTTE (CSV):** Le « Lokalveräin Käerjeng », une association d'agriculteurs de notre commune, aimerait acheter une machine pour l'entretien des prés, qui peut ameublir le sol, éliminer la mousse et les mauvaises herbes et niveler le sol. La Commune pourrait utiliser cette machine sur le terrain de football de Clemency et dans des terrains de jeux isolés, et elle pourrait également être utilisée dans des opérations forestières. Pour cette raison, le collège échevinal propose que le «

Lokalveräin Käerjeng » reçoive une subvention extraordinaire de 6 900 €, ce qui correspond à environ 20% du prix d'achat.

**Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP):** Comment utiliser la machine sur un terrain de football?

**Échevin Frank PIRROTTE (CSV):** Seul le rouleau est intéressant pour le terrain de football de Clemency. Cependant, cette fonction n'est pas utile pour les terrains de jeu synthétiques de Bascharage.

*Approbatation unanime.*

## **20 Convention « Club Senior Prënzebiërg 2020 » – Approbatation.**

**Bourgmestre WOLTER (CSV):** La convention est la même que l'année dernière.

*Approbatation unanime.*

## **21 Aides aux nécessiteux - Allocation de compensation à la consommation pour la commune de Käerjeng – article 3/263/648310/99001P – Modalités de l'allocation pour l'année 2020.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Le gouvernement a décidé d'augmenter de 100% l'allocation de vie chère pour 2020 dans le cadre de la crise Covid. Cependant, la Commune ne peut pas en faire autant, car ça signifierait qu'on aurait un coût de 320 000 euros. Il y a seulement deux ans, nous avons augmenté l'allocation de compensation en l'ajustant de 50% à 65%. Cependant, puisque nous voulons également soutenir nos citoyens frappés par la crise, nous proposons d'accorder 20% en plus des 65% du montant retenu dans le cadre de la grille des critères. Nous verserions ainsi environ 425 000 € à nos ménages socialement plus faibles au lieu de 320 000 €.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP):** Cette décision ne compte donc que pour 2020. Si la situation ne s'améliore pas dans l'année à venir, rien ne nous empêche de traiter cette question une seconde fois.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** La décision gouvernementale n'affecte également que 2020. Nous ferons une nouvelle évaluation si la situation ne se sera pas améliorée.

*Approbation unanime.*

**22 Contrat de bail concernant un terrain communal de +- 0,39 are à Clemency – Approbation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Les époux Cikotic ont acheté une parcelle de la Commune pour construire leur maison. Néanmoins, il faut encore traverser une parcelle appartenant à la Commune pour accéder à cette propriété. Le bail sert principalement à définir le droit de propriété. Le terrain dont il est question a une superficie de 0,39 are, le loyer annuel est de 5,85 €.

*Approbation unanime.*

**23 Contrat de bail concernant un terrain communal de +- 1,25 are à Hautcharage - Approbation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Monsieur Klein veut ériger une clôture à la limite de son terrain. Entre la rue et sa propriété se trouve un terrain de 1,25 are qui appartient à la Commune. Le loyer annuel est de 18,75 €.

*Approbation unanime.*

**24 Contrat de bail concernant un terrain communal de +- 0,75 are à Hautcharage – Approbation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Monsieur Reuter est le voisin de Monsieur Klein. La situation est la même que pour le point précédent. Monsieur Reuter paie 11,25 € par an pour 0,75 are

*Approbation unanime.*

**25 Contrat de bail concernant un terrain communal, de +- 0,18 are à Hautcharage - Approbation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Dans le nouveau quartier résidentiel « Am Kallek », les époux Mendes-Büchler souhaitent louer une parcelle de 0,18 are afin de pouvoir ériger une clôture. Le loyer annuel est de 2,70 €.

*Approbation unanime.*

**26 Acte notarié – Échange de terrains sans soulte à Clemency - Approbation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** La Commune échange une partie d'un terrain contre quatre sous-lots. La valeur des objets d'échange étant identique, il n'y a pas de paiement de compensation.

*Approbation unanime.*

**27 Voirie rurale – Devis relatif à la mise en état 2020 – Approbation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Dans le cadre du programme d'entretien de la voirie rurale sur le territoire de la commune de Käerjeng, il est prévu de renouveler le chemin rural « Memicherfeld » à Hautcharage sur une longueur de 500 m. L'estimation s'élève à 65 500 €.

*Approbation unanime.*

**28 Personnel communal - Création d'un poste de salarié à tâche intellectuelle à tâche complète et à durée déterminée d'un an, pour les besoins du secrétariat du service technique.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Au secrétariat du service technique, nous sommes confrontés à un manque de personnel. Pour compenser, nous proposons de créer un poste d'employé. Au cours des deux dernières années, nous avons donné à une étudiante la possibilité d'y effectuer sa pratique professionnelle. Celle-ci s'est avérée étant une collaboratrice très précise pour le service. Pour cette raison, nous aimerions lui donner la possibilité de passer l'examen d'admissibilité dans la carrière du fonctionnaire, après avoir terminé avec succès son apprentissage.

*Approbation unanime.*

**29 Personnel communal - Reconversion d'un poste de fonctionnaire communal à tâche partielle de 50% du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, en un poste de fonctionnaire communal à tâche complète du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Sur base du point précédent, nous proposons de convertir le poste à temps partiel, qui devient vacant suite à la démission d'un fonctionnaire, en un poste à plein temps. Si l'étudiante susmentionnée réussit l'examen d'admissibilité, nous aimerions l'embaucher sous le statut de fonctionnaire communal. Le poste de salarié qui vient d'être créé ne serait alors plus pourvu.

*Approbatation unanime.*

**30 Commissions consultatives de la cohésion sociale et de l'intégration des étrangers – Modifications.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Sur proposition de la section locale du parti DP, Monsieur Daniel Jeitz, en tant que membre de la commission de la cohésion sociale, sera remplacé par Madame Diana Gomes Da Silva. Madame Gomes Da Silva prendra la relève en tant que membre suppléant de Madame Sandra Schroeder dans la commission d'intégration des étrangers, et Madame Sandra Schroeder remplace Laura Ferber en tant que membre.

*Approbatation unanime.*

**31 Office social – Approbatation de crédits spéciaux.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Nous avons l'intention de présenter au conseil communal au cours des prochains mois la création d'un service communal « Service logement et encadrement ». Ce service prendrait en charge les appartements en location appartenant à la Commune et s'occuperait des personnes qui les louent.

Les responsables de l'Université du Luxembourg nous ont récemment informés qu'ils ne voyaient plus d'utilité pour des logements pour étudiants dans la « Villa Bofferding ». Nous avons donc dû trouver une autre utilisation pour ces locaux, et nous avons trouvé l'association « Wunnengshëllef », qui s'occupe de jeunes qui doivent quitter le domicile de leurs parents pour diverses raisons. Par conséquent, nous signerons un nouvel accord avec l'État.

Comme chacun sait, une nouvelle maison de soins à Bascharage ouvrira ses portes dans quelques mois, tout comme un foyer pour réfugiés. Nous avons également l'intention d'investir dans notre portefeuille immobilier dans les années à venir.

Afin de faire face aux tâches qui incomberont, nous souhaitons créer un service qui s'occupera de la gestion administrative et technique de ces différentes structures.

En même temps, le conseil d'administration de l'Office social a informé le collège échevinal des difficultés à trouver un logement convenable pour les citoyens socialement défavorisés. Pour cette raison, l' AIS (agence immobilière sociale) a été contactée. Celle-ci a accepté de réserver dix logements sur le territoire de la commune de Käerjeng en priorité aux citoyens de la Commune. Le collège échevinal y a marqué son accord. Les frais pour l'Office social s'élèvent à 40 000 € par an.

En outre, l'Office social a besoin d'un crédit spécial supplémentaire pour les services d'un interprète, car les travailleurs sociaux sont de plus en plus confrontés à des personnes qui ne parlent aucune des langues usuelles du Luxembourg.

**Échevin Frank PIRROTTE (CSV):** Je tiens à préciser qu'il s'agit de l' AIS nationale. L' AIS Kordall ne dispose malheureusement pas de personnel nécessaire.

**Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng):** Cependant, ça ne change rien au fait que notre Office social continuera à travailler avec l' AIS Kordall. L' AIS nationale est ajoutée comme partenaire.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP):** Nous sommes heureux d'apprendre que le collège échevinal a l'intention d'investir dans le portefeuille immobilier communal et d'offrir davantage de logements sociaux. Nous saluons donc l'initiative de créer un service approprié.

J'ai cependant du mal à comprendre, pourquoi l'Université du Luxembourg n'est soudainement plus intéressée aux logements pour étudiants à Käerjeng. Il n'y a pas si longtemps, on avait encore besoin de beaucoup de logements pour les nombreux étudiants, et maintenant que les communes voisines ont organisé et planifié des logements, le manque de logements ne serait plus d'actualité. Je suis vraiment surpris.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Malheureusement, je ne peux pas en dire plus, car l'information écrite de l'Université était brève et nette. Nous ne sommes pas non

plus enthousiastes à ce sujet. L'alternative que nous avons maintenant envisagée est également très bonne selon nous.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP):** En ce qui concerne la nouvelle alternative, est-ce qu'elle concerne également les jeunes qui doivent quitter leur domicile pour des raisons familiales?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Oui, la seule exigence de l'association « Wunnengshëllef » est que les jeunes soient scolarisés.

*Approbatation unanime.*

### **32 Règlements temporaires de la circulation, édictés par le conseil communal – Approbatation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Aujourd'hui 6 règlements temporaires sont à l'ordre du jour, qui doivent être approuvés par le conseil communal.

*Approbatation unanime.*

### **33 Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Douze autres règlements temporaires ont été édictés par le collège échevinal et doivent être approuvés par le conseil communal.

*Approbatation unanime.*

### **34 Questions et réponses.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Je voudrais répondre brièvement à la question de Monsieur Cruchten posée lors de la dernière séance concernant la mise à disposition des dossiers des séances du conseil communal sous forme numérique. Notre personnel responsable a mis à disposition dans le programme LuxDoc tous les dossiers de l'année en cours et ceux des prochaines séances seront ajoutés et resteront disponibles.

La question du conseiller Jos Thill concernant les installations sanitaires du parc à Hautcharage a été clarifiée au cours de la séance d'aujourd'hui. Quant à la chapelle endommagée de la rue de Bascharage, elle a été endommagée lors d'un accident de la circulation. Le dommage a été signalé à la compagnie d'assurance.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP):** De la terre est temporairement stockée près des courts de tennis de Bascharage depuis un certain temps, ce qui ne me dérange pas, mais j'ai récemment remarqué qu'un tas avait été recouvert d'une bâche. Y a-t-il une explication?

**Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng):** Pour autant que je sache, le Service des espaces verts de la Commune avait demandé l'autorisation de recouvrir la terre stockée afin qu'elle soit protégée de la pluie et donc plus facile à traiter dans nos espaces verts.

**Conseiller Joseph HAMES (CSV):** Pour quelle raison les espaces verts ont été supprimés sur les deux côtés de la rue Nicolas Meyers?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Le nombre d'espaces verts sur cette rue était tout simplement trop élevé. Beaucoup de ces zones ont été endommagées par des usagers de la route imprudents, d'autres ont servi de décharges pour les chantiers. Avec notre Service des espaces verts, nous avons décidé de supprimer la majorité de ces zones et de ne garder que quelques plantes, que nous allons entretenir et protéger. Nous espérons également qu'à moyen terme, nous pourrions créer une piste cyclable vers Bascharage.

**Conseiller Jos THILL (LSAP):** Le parc de Hautcharage est très populaire, mais cela entraîne également un certain bruit. Les citoyens à proximité immédiate du parc sont souvent témoins d'activités qui durent jusque tard dans la nuit, surtout le week-end. Apparemment, il n'y a pas de contrôles de police, de sorte que les jeunes ne sont pas dérangés. Ne pourriez-vous pas engager une entreprise privée pour veiller à l'ordre à cet endroit?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Malheureusement, nous avons déjà fait le constat lors de la séance d'aujourd'hui que la police ne se considère plus comme service de proximité. Madame Siebenaler et moi-même, nous nous y sommes déjà rendus à plusieurs reprises pour expliquer aux jeunes qu'ils doivent respecter un

certain horaire. La plupart du temps, ils sont très compréhensifs et rentrent chez eux. Si le problème s'aggrave, nous devons peut-être engager une société de sécurité.

**Conseiller Guy SCHOLLER (CSV):** Cinq maisons unifamiliales vont être construites dans la rue Centrale à Fingig. Peu de temps après le début de la construction, un arrêt de chantier a été imposé. Quelle en était la raison?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Comme souvent, le règlement relatif aux autorisations de construire n'avait pas été respecté, nous n'avions donc pas d'autre choix que de faire arrêter les travaux.

**Séance à huis clos :**

**35 Personnel communal - Nomination provisoire d'un fonctionnaire au poste à tâche complète dans le groupe de traitement B1, sous-groupe technique, pour les besoins du service voirie.**

*Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.*

**36 Personnel communal - Nomination définitive d'un fonctionnaire aux fonctions d'expéditionnaire technique dirigeant du groupe de traitement C1, sous-groupe technique, avec effet rétroactif au 1er juin 2020.**

*Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.*

**37 Personnel communal - Nomination définitive d'un fonctionnaire du groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique, avec effet au 1er octobre 2020.**

*Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.*

**38 Personnel communal - Démission d'un fonctionnaire communal du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, avec effet au 1er août 2020.**

*Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.*

**39 Personnel communal – Administration - Fixation de la rémunération d'un salarié à tâche intellectuelle.**

*Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.*

**Fin de la séance : 16.45 heures**